



TOUR D'HORIZON

KOEKELBERG

Travaux en 2012 près du parc Elisabeth



Près de la basilique. ■ L.BR.

Des travaux de rénovation concernant les égouts sont prévus en 2012 aux abords du parc Elisabeth à Koekelberg. Ils concerneront plus précisément les abords du parc, l'avenue des Gloires nationales, l'avenue de Jette et l'avenue du Pantheon.

C'est ce qu'a affirmé la ministre régionale des travaux publics Brigitte Grouwels suite à une question écrite du bourgmestre de Koekelberg Philippe Pivin (MR). Une adap-

tation des égouts à hauteur de l'avenue des Gloires Nationales est actuellement à l'étude. Dans sa réponse, la ministre a aussi précisé que la longueur de tronçon d'égouts à rénover sur la commune était de 1.107 mètres en 2011 et serait de 1.125 mètres en 2012. La ministre en a profité pour préciser que Vivaqua devrait en principe avoir investi d'ici la fin de cette année les 75 millions prévus à son budget pour 2011. «

Dans nos communes

HAREN

Prochain forum de quartier

Le prochain forum de quartier Haren ne se déroulera pas avant l'année prochaine. Il aura lieu plus précisément le 24 janvier dès 19 heures à l'Harenschool située à la rue de Verdun, 381. À l'ordre du jour de cette rencontre entre les autorités de la Ville de Bruxelles et les habitants du quartier, les questions de sécurité, les questions de propreté mais aussi les questions liées aux problèmes d'aménagement des voiries. Pour en savoir plus, contactez la Maison de la participation de la Ville de Bruxelles au 02/279.21.30. Mail: org.particip@brucity.be. «

LAEKEN

Feu vert au projet du CPAS



Avec resto social. ■ L.BR.

La commission de concertation a émis un avis favorable au projet du CPAS de Bruxelles. Soit construire 18 logements, un restaurant social avec cuisine et 12 places de parking rue Stéphanie à Laeken. Seule condition, maintenir l'arbre de la rue Stéphanie. «

BRUXELLES

Ecolo dénonce la hausse des frais

En examinant attentivement le projet de budget de la Ville de Bruxelles pour 2012, Ecolo s'est dit interpellé par l'augmentation des frais de correspondance (1.111.000 euros) "alors que nous sommes à l'ère numérique", celle des frais de communication et celle des frais de représentation/réception (519.000 euros contre 367.000 euros en 2010). Catherine Lemaître s'est émue du fait que le poste dévolu aux sandwiches pour les réunions du Conseil a quintuplé par rapport au budget 2011, passant de 2.000 à 10.000 euros alors que seuls 990 euros ont été dépensés en 2010. «

UCCLE

FDF: deux fois plus d'adhérents

En an, la section FDF d'Uccle aurait engrangé 150 nouvelles adhésions. Ce qui double le nombre de leurs membres, soit 300 militants, assure Emmanuel De Bock, président de la section. Une équipe en ordre de bataille pour les communales de 2012. «

HAREN

Feu vert à trente logis passifs



Super bien isolés. ■ NEWS

La commission de concertation de la Ville de Bruxelles a émis il y a quelques jours un avis unanimement favorable au projet de la régie foncière de la Ville visant à construire un ensemble de 30 logements passifs avec voirie privée et constructions annexes au Harenberg, entre les numéros 117 et 161. «

KOEKELBERG

Herkoliers: accès Stib fermé

L'accès à la station de métro Simonis via la rue Herkoliers ne sera pas rétabli. C'est la réponse que la ministre des Transports Brigitte Grouwels (cd&V) a faite récemment à la question écrite que lui avait posée le bourgmestre de Koekelberg Philippe Pivin (MR). Celui-ci lui signalait que, depuis l'installation des portiques, la Stib avait fermé le volet d'un des deux accès à la station situés de part et d'autre du boulevard Léopold II. Et, relevant la présence du même volet métallique fermé face au bureau de poste, le long de la rue de l'Armistice, le maieur MR demandait quand ces infrastructures de surface seraient rénovées. Mais le volet restera donc fermé. La ministre Brigitte Grouwels a expliqué que la fermeture du volet situé du côté rue Herkoliers ainsi que celui faisant face au bureau de la poste étaient nécessaires à la bonne gestion des flux suite à l'installation des portiques automatiques. "Et en attendant une rénovation complète en surface de la station actuellement à l'étude, les volets seront remplacés par une paroi maçonnée. «



Théâtre pour enfants Le festival Noël au théâtre à La Montagne magique se tient toute la semaine, jusqu'à ce vendredi 30 décembre. Dans le cadre de Noël au théâtre de la CTEJ (Chambre des théâtres pour l'enfance et la jeunesse), le théâtre situé au 57, de la rue du Marais, dans le centre de Bruxelles, propose ses spectacles de fin d'année pour les enfants. Pour tous renseignements, téléphonez au 02/210.15.90 et, pour les réservations, au 02/210.15.90. Voyez aussi le site web: <http://www.theatremontagnemagique>

www.lacapitale.be

LES 5 ARTICLES LES PLUS CONSULTÉS

1. Schaerbeek: deux voleurs de voiture interpellés
2. Bruxelles: menace de grève de la faim au Mrax
3. Concours Bruxellois de l'année: votez
4. Bruxelles: City ski, la piste de ski du Mont des Arts
5. 1.500 primes régionales en 2011 pour les frigos

LES 5 ARTICLES LES PLUS COMMENTÉS

1. Le bourgmestre de Schaerbeek Bernard Clerfayt s'offre
2. 25 facteurs licenciés parce que
3. Les fiches de paie de janvier devraient
4. Le retour des vieux un peu deus de
5. Une baronne britannique de 89 ans fait un


BRUXELLES SOLUTION

Le calme revient à Madame Moustache

Les problèmes causés par le bar Madame Moustache et son Freak show sont enfin résolus. L'établissement, situé près de la place Sainte-Catherine, dans le centre-ville, avait fait couler beaucoup d'encre fin 2010. L'association de quartier du Vismet (Marché au Poisons) portait plainte contre les nuisances sonores provoquées par la foule des clients attendant à l'extérieur. Victime de son succès, le bar ne pouvait accueillir tout ce monde. Heureusement, il semblerait que les mésententes entre les propriétaires du bar et les riverains du quartier relèvent du passé. "Cela va beaucoup mieux. C'est vraiment très facile de pouvoir communiquer avec la patronne du bar. Elle comprend nos problèmes. Donc ça s'est arrangé", raconte une commerçante du coin. "Cela s'est beaucoup arrangé en communiquant avec la président

du comité de quartier. C'est ensemble que nous avons pu trouver des solutions pour permettre que les choses se passent au mieux pour tout le monde. Au point de vue des abords du bar, nous avons installé des barrières Nadar ainsi qu'un écriteau pour dire au public d'être silencieux", explique Maud Partouche, propriétaire du bar. "Au début, les habitants et les riverains pensaient que nous étions une boîte de nuit. Ils n'aimaient pas cette idée. Pendant un an, nous avons travaillé avec le comité de quartier du Vismet et avec les autorités de la Ville de Bruxelles", continue Philippe Fatién, son associé. Par ailleurs, le bar a obtenu il y a trois semaines un permis d'environnement. Le permis, délivré par la Région de Bruxelles-Capitale, les autorise, désormais, à ouvrir jusque 5h du matin. «

EVA MINDER

WATERMAEL-BOITSFORT INONDATIONS

Les bassins d'orage auront du retard

En août 2011, certaines communes bruxelloises dont Watermael-Boitsfort ont connu des inondations exceptionnelles. Or, la commune boitsfortoise avait dès avril 2010, en collaboration avec Hydrobru, proposé la construction de nouveaux bassins d'orage. Mais les travaux semblent quelque peu traîner. Selon les prévisions d'Hydrobru les travaux sur les tronçons Delleur et Bégonias-Gratès-Keym ne démarrent que fin 2012. Des infrastructures hydrauliques sont aussi planifiées sur les tronçons Geai - Fauconnerie (Souverain - Hospice communal - Trois Tilleuls) mais seulement pour 2013. En ce qui concerne les discussions avec la commune de Boitsfort et les coopératives des cités du Logis et Floréal pour la reprise des égouts par Hydrobru, cette dernière est actuellement occupée à analyser les éléments complémentaires qui

ont été récemment transmis par la commune. Concernant le lotissement Boondaël-Ernotte, Hydrobru n'a pas fait effectuer en tant que telle une étude d'incidence du projet. Par contre, Vivaqua a communiqué au lotisseur (pour Hydrobru) les seuils limites de débit d'absorption du réseau existant. Le lotisseur est tenu d'assurer la conformité de l'implantation du lotissement à ces spécifications techniques (notamment par l'aménagement d'équipement de rétention). S'agissant de l'anticipation de la question de l'imperméabilisation des sols dans le cadre de ce projet de lotissement, c'est à la commune qu'il revient de veiller, à travers l'octroi de permis d'urbanisme, à l'intégration de mesures adéquates, conformément au Règlement Régional d'Urbanisme (RRU), a indiqué la Région bruxelloise dans une réponse parlementaire. «